

DECISION DU PRESIDENT

Date de Notification	Date d’Affichage 03/11/2022	N° de décision 2022-649	Direction de l’Eau et de l’Assainissement
-----------------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--

Objet : Convention d’aide financière pour la recherche d’une nouvelle ressource sur la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux

Le Président de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L. 5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 2 juin 2020 transmise à la Préfecture de Seine et Marne le 4 juin 2020 et affichée le 4 juin 2020, portant délégation au Président des attributions conformément à l’article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu’il convient de modifier suite au transfert de compétences, le nom de l’attributaire – bénéficiaire de la convention d’aide financière initiale de la commune de Meaux par la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux afin d’obtenir le versement du solde de cette aide,

DECIDE

ARTICLE 1 – Est autorisée la signature de la convention d’aide financière d’un montant total de 199 468 €, référencée sous le n°1044068 (2) 2016, auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie dans le cadre de la recherche d’une nouvelle ressource sur la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux. Le descriptif détaillé des travaux concernés par cette aide est défini dans ladite convention.

ARTICLE 2 – Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe Eau de la Communauté d’Agglomération du Pays de Meaux.

ARTICLE 3 – La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil Communautaire portant sur les mêmes objets.

Fait à Meaux, le **02 NOV. 2022**

Le Président,



Jean-François COPÉ